

Camping Municipal** - Tourisme « les Huttes » 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :	Commune de Wangenbourg-Engenthal Représenté par Monsieur le Maire, Daniel ACKER 14, Rue du Général de Gaulle 67110 WANGENBOURG
Etablissement :	Camping municipal du « Les Huttes » Route du Nideck
STATUT JURIDIQUE :	Régie communale
	Terrain : Commune de Wangenbourg-Engenthal Fonds : Commune de Wangenbourg-Engenthal
CLASSEMENT :	Camping municipal ** mention Tourisme 50 emplacements « Tourisme » et 44 emplacements « Loisirs »

PROJET

DESCRIPTION :

Le Conseil Municipal a souhaité faire réaliser une étude par le cabinet « Protourisme » en vue du développement futur de cet équipement.

Suite aux conclusions de cette étude, la municipalité souhaite s'engager dans un programme pluriannuel de requalification de l'offre au travers de l'investissement suivant à savoir :

Exercice 2013

- ✓ Création d'un nouveau bloc sanitaire ;
- ✓ Mis en place de 3 HLL ;
- ✓ Aménagement d'un espace d'accueil pour camping-car ;
- ✓ Modernisation des armoires électriques ;

Exercice 2014

- ✓ Création d'un espace convivial de rencontre
- ✓ Aménagement de l'entrée du camping.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :

Montant total H.T. estimé à : 281.815,50 €
Montant H.T. éligible : 281.815,50 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement	A définir
Département 67	Selon contrat de territoire

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet public, il est proposé d'attribuer à la commune de Wangenbourg une subvention correspondant aux modalités d'intervention prévues dans le cadre du contrat de territoire. La modification de ce contrat sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Dispositif actuel du Conseil Général du Bas-Rhin

Si l'on se tenait au dispositif en vigueur du Conseil Général du Bas-Rhin en faveur des campings publics, l'intervention de la collectivité serait de 35% du montant HT des travaux, soit une subvention de 98.635 €.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT, à savoir :

- Suivre une formation sur la commercialisation en HPA ;
- Validation du programme d'investissement au contrat de territoire.

OBSERVATIONS :

Pour mémoire la commune de Wangenbourg a déjà bénéficié du soutien du Conseil Général du Bas-Rhin suite à la réalisation de l'étude de marché, à savoir 4.200 € (CP du 05/03/2012).

Avis du Bureau du 12 février 2013 : Favorable